

Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Directive	2008/0181(CNS) Procédure terminée
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): exonération de la TVA de certaines importations définitives de biens; déterminant le champ d'application de la directive TVA 2006/112/CE. Codification	
Voir aussi Directive Directive 2006/112/EC 2004/0079(CNS) Modification 2016/0370(CNS)	
Sujet 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	PSE GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	2966	19/10/2009
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2948	09/06/2009
Commission européenne	DG de la Commission Fiscalité et union douanière	Commissaire KOVÁCS László	

Evénements clés			
25/09/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0575	Résumé
21/10/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/02/2009	Vote en commission		Résumé
17/02/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0060/2009	
11/03/2009	Résultat du vote au parlement		
11/03/2009	Décision du Parlement	T6-0101/2009	Résumé
19/10/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/10/2009	Fin de la procédure au Parlement		
10/11/2009	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/0181(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Voir aussi Directive Directive 2006/112/EC 2004/0079(CNS) Modification 2016/0370(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 093; Traité CE (après Amsterdam) EC 094
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/67819

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(2008)0575	25/09/2008	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES1929/2008	03/12/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0060/2009	17/02/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0101/2009	11/03/2009	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Directive 2009/132 JO L 292 10.11.2009, p. 0031 Résumé

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): exonération de la TVA de certaines importations définitives de biens; déterminant le champ d'application de la directive TVA 2006/112/CE. Codification

OBJECTIF : codification de la directive 83/181/CEE du Conseil.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 83/181/CEE du Conseil du 28 mars 1983 déterminant le champ d'application de l'article 14 paragraphe 1 sous d) de la directive 77/388/CEE en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): exonération de la TVA de certaines importations définitives de biens; déterminant le champ d'application de la directive TVA 2006/112/CE. Codification

En adoptant le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL), la commission des affaires juridiques a approuvé, suivant la procédure de consultation, la proposition de directive du Conseil déterminant le champ d'application de l'article 143, points b) et c), de la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): exonération de la TVA de certaines importations définitives de biens; déterminant le champ d'application de la directive TVA 2006/112/CE. Codification

Le Parlement européen a adopté par 656 voix pour, 13 voix contre et 13 abstentions une résolution législative approuvant, suivant la procédure de consultation, la proposition de directive du Conseil déterminant le champ d'application de l'article 143, points b) et c), de la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): exonération de la TVA de certaines importations définitives de biens; déterminant le champ d'application de la directive TVA 2006/112/CE. Codification

OBJECTIF : codification de la directive 83/181/CEE du Conseil.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/132/CE du Conseil du 19 octobre 2009 déterminant le champ d'application de l'article 143, points b) et c), de la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens.

CONTENU : la présente directive vise à codifier la directive 83/181/CEE du Conseil du 28 mars 1983 déterminant le champ d'application de l'article 14 paragraphe 1 sous d) de la directive 77/388/CEE en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/11/2009.